

Balance au chemin de fer de Pictou.....	193,326
Bons provinciaux à racheter.....	90,000
Balance du compte des Baring.....	315,293

Total.....\$1,924,271

Maintenant, Monsieur l'Orateur, tous les honorables membres de cette Chambre savent que l'Union n'a été inaugurée qu'au milieu de très-grandes difficultés financières. D'après les conditions auxquelles les diverses provinces sont entrées dans l'Union, la Puissance doit faire face à leurs obligations. Les dettes des provinces maritimes ne se montaient pas à \$8,000,000 et \$7,000,000 respectivement; de là, nécessité pour la Puissance de ramener les dettes de ces provinces aux chiffres voulus. Mais ce n'était pas la seule opération nécessaire pour faire face aux engagements dont la Puissance se rendait responsable. Il fallait réaliser, en ce qui regarde la Nouvelle-Ecosse, en numéraire ou autrement, une somme de \$3,019,628 pour faire face à ces obligations, cette somme est composée des items que je viens de citer, soit..... \$1,924,271 et de l'excédant du compte des agents financiers de la province, soit..... 1,095,357

formant un total de \$3,019,628
auquel il faut faire face.

Avant de passer à un autre sujet, j'indiquerai l'état actuel du compte entre la Nouvelle-Ecosse et la Puissance. Le total des recettes de la Nouvelle-Ecosse, non comprise la vente de ses bons en Angleterre, aux dernières nouvelles, représente \$1,159,198
Les paiements pour le compte de la Nouvelle-Ecosse, à part
du paiement fait aux Baring, couvert en partie par la vente
de bons, s'élevait à..... 1,821,222

ce qui montre un excédant de \$661,924
des dépenses sur les recettes.

J'ajouterai un mot au sujet d'une observation qu'on a faite sur les montants insérés dans le budget comme devant être dépensés pour le compte de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. On se rappelle qu'aux termes de l'acte d'Union, ces provinces avaient droit d'entrer dans la Confédération avec des dettes respectives de \$8,000,000 et \$7,000,000, et que la Puissance devenait responsable de toute autre obligation en outre de ces deux chiffres. Mais, en réalité, leur dette, à l'époque de l'Union ne s'élevait pas aux sept et huit millions stipulés, et une grande partie des dépenses à leur compte est inscrite au budget actuel pour amener leurs dettes à ce chiffre et ne doit pas être considérée comme deniers dépensés par la Puissance en outre de leur dette. J'ai cru devoir donner cette explication pour mettre fin à toutes les appréhensions sur ce point. (Très-bien!) J'ai indiqué l'état du compte de ces deux provinces, non pour faire pressentir les avantages ou désavantages de l'Union, mais pour donner à la Chambre une explication qui pourrait être légitimement requise. Et ce faisant, je